

Bulletin d'inscription Concours National Highland



Journée Eh'pattes & Moi

Dimanche 20 Mai 2018



(Concours ouvert aux adhérents à jour de cotisation F-HCS 2018)

Je soussigné

Demeurant

Commune de Code postal :

Tél : Mail :

Déclare vouloir présenter les animaux suivants à la journée Eh'pattes et moi le 20 Mai 2018

à Saint Gervais d'Auvergne (63390) en extérieur à l'étang Philippe.

Catégorie*	Numéro Herd-Book	Nom de l'animal avec affixe	Sexe	N° d'identification	Date de naissance
Génisse	B-1500	O de Saint Gervais	F	FR 63 xxxx xxxx	20/05/2018

*Catégorie : Veau, Génisse, Taurillon, Vache, Vache Suitée, Taureau, Bœuf

LES ANIMAUX DOIVENT TENIR A L'ATTACHE ET ETRE MANIPULABLE SUR UN RING DE PRESENTATION

A RETOURNER AVANT LE 30 MARS 2018

A Guillaume POBEAUD – Président de la F-HCS – Domaine de la Ganne

Route d'Issac – 03410 Prémilhat

Renseignements : 06 76 92 25 02

Concours National Highland Cattle

Dimanche 20 Mai 2018

Conditions de participation

- ☞ La participation forfaitaire est de 30 €.
- ☞ Pour chaque bovin inscrit au concours le montant des droits est de 10 € par bovin inscrit, il sera remboursé pour chaque animal présenté le jour de la manifestation.
- ☞ Il faut être adhérent F-HCS à jour de cotisation 2018.
- ☞ Présentation uniquement d'animaux inscrits au herd-book F-HCS
- ☞ Tenue vestimentaire de présentation : blouse blanche obligatoire.
- ☞ Les taureaux doivent être présentés avec un anneau nasal ou mouchette
- ☞ **Toute déclaration frauduleuse lors de l'inscription des animaux entrainera une disqualification sans remboursement.**

Règlement Sanitaire Bovins

Les bovins présentés doivent correspondre aux exigences suivantes.

Provenir d'une exploitation dont le cheptel est :

- ☞ Indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce
- ☞ Reconnu « officiellement indemne » de tuberculose bovine
- ☞ Reconnu « officiellement indemne » de brucellose
- ☞ Reconnu « officiellement indemne » de leucose bovine enzootique
- ☞ En ce qui concerne l'IBR, les bovins doivent bénéficier d'une appellation A conforme au système national.

Les animaux, eux-mêmes, doivent remplir les conditions suivantes :

- ☞ Etre identifiés individuellement avec deux boucles auriculaires, suivant la réglementation en vigueur
- ☞ Ne présenter aucun signe de maladie
- ☞ Ne pas être porteur de lésions d'hypodermose (varron)
- ☞ Etre accompagnés de leurs documents sanitaires d'accompagnement valides (passeport rose et carte verte ASDA)

L'ensemble des documents garantissant ces conditions sont à envoyer en même temps que votre inscription (copie du passeport, copie de la carte verte, courrier de la DDCSPP votre département concernant l'IBR), sans ces documents votre inscription ne sera pas validé.

Les documents administratifs et les animaux seront soumis à un contrôle administratif et vétérinaire avant la descente du véhicule et avant l'entrée sur le lieu du concours.